

PROVINCE DE HAINAUT

-
Arrondissement Soignies

-
Commune de La Louvière

-
Enquête Publique : Proposition de programme pour le secteur commercial de la pêche en Wallonie 2021-2027

-
Enquête publique
-

Le Collège Communal informe la population que, dans le cadre de la réglementation applicable en vue de bénéficier du soutien du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (règlements (UE) 2021/1139 et 2021/1060), le projet de programme pour ce secteur en Wallonie ainsi qu'une étude environnementale stratégique ont été élaborés. à la demande du Gouvernement wallon ces documents sont soumis à enquête publique sur l'entité :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
9 février 2022	14 février 2022	Place Communale, 1 à La Louvière 30 mars 2022	Collège Communal de et à 7100 LA LOUVIERE et/ou environnement@lalouviere.be

Le dossier peut être consulté, sur rendez-vous, à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, lundi de 8h30 à 16h, du mardi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h et le vendredi de 8h30 à 12h auprès de la Division Permis-Autorisations-Infractions - Cité Administrative – Place Communale, 1 à 7100 LA LOUVIERE - Tél : 064/27.78.11.

En dehors des heures de service, toujours sur rendez-vous un jour en semaine jusqu'à vingt heures ou le samedi matin de 8h30 à 11h 30 en téléphonant au moins 24h à l'avance au 064/27.78.11

Les dossiers sont consultables également sur le site internet : <https://agriculture.wallonie.be/prog2021-2027> .

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

Tout intéressé peut formuler ses observations en ligne sur le site internet, par mail et obtenir des explications techniques sur les projets auprès du SPW ARNE :

Projet de programme pour le secteur commercial de la pêche en Wallonie 2021-2027
Via courriel : feamp.dgarne@spw.wallonie.be ou par courrier au Service public de Wallonie Direction des Programmes européens, Chaussée de Louvain 14, B-5000 Namur

La Louvière, le 14 février 2022.

Par le Collège,

Le Directeur Général,
R. ANKAERT

Le Bourgmestre,
J. GOBERT

A l'initiative du Gouvernement wallon, ces projets, de catégorie A.2. sont soumis à enquête publique en vertu des articles D. 28 et D. 53-6 du Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau et D. 29-1 du Livre Ier du Code de l'Environnement. Les projets ont également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D. 53 du Livre Ier du Code de l'Environnement. Suspension du délai d'enquête publique entre le 16 juillet et le 15 août ainsi qu'entre le 24 décembre et le 1^{er} janvier